

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 30 septembre 2019

Objet

**Sybirol – Fil Vert
séquence 2 –
Financement des
travaux
d'aménagement
des chemins
historiques et
restauration du
patrimoine bâti –
Financement
2019**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 24 septembre 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Étaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT,
Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY,
M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT,
M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, M. DROILLARD, M. LE BARS, M. BUTEL**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à Mme N. LACUEY
Mme FEURTET à M. ROBERT
M. HADON à M. BUTEL**

Absent:

M. LEY

MME N. LACUEY a été nommée secrétaire de séance

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 26 novembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux d'aménagement des chemins historiques et de la restauration du patrimoine bâti, pour la séquence 2 du Fil Vert du domaine de Sybirol. Ce plan de financement prévisionnel concernait l'ensemble de l'opération sur deux exercices budgétaires, conformément à l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (APCP) approuvée par délibération du 3 avril 2018. Il se décomposait comme suit :

Dépenses hors taxes	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux phase 1	573 000,00 €	FEDER	126 000,00 €
Maîtrise d'œuvre phase 1	47 000,00 €	Bx Métropole	126 000,00 €
		DRAC	126 000,00 €
Etudes de sol	4 000,00 €		
Géomètre	3 000,00 €	Conseil Départemental	126 000,00 €
SPS	3 000,00 €	Commune	126 000,00 €
TOTAL HT	630 000,00 €	TOTAL	630 000,00 €

En ce qui concerne la participation financière de la DRAC, la subvention est attribuée par exercice budgétaire et doit faire l'objet d'une décision spécifique, sur demande de l'assemblée délibérante de la collectivité bénéficiaire.

Pour l'année 2018, la tranche 1 concerne les études de maîtrise d'œuvre pour un montant de 15 470 € HT soit 18 564 € TTC. Le financement de l'Etat fixé à 20 % s'élève à 3 094 € pour cette tranche 1 et fait l'objet d'un arrêté attributif en date du 9 novembre 2018.

Pour l'année 2019, la tranche 2 concerne les travaux d'aménagement des chemins historiques et de la restauration du patrimoine bâti pour un montant de 614 530 € HT, soit 737 436 € TTC. Compte tenu de la nature des travaux éligibles au titres des financements relatifs aux monuments inscrits, le financement de l'Etat fixé à 20 % ne s'applique qu'à un montant de 468 000 € HT pour cette tranche 2, soit 93 600 €.

Ce projet est inscrit dans le Contrat de Co-développement 2018-2020 conclu entre Bordeaux Métropole et la commune de Floirac, Fiche C041670110 « Etude et réalisation de l'aménagement du Fil vert sur le site de Sybirol – Séquence 2 » et son intégration à la Boucle verte Métropolitaine, à ce titre il est nécessaire de solliciter un réajustement de la participation financière de Bordeaux Métropole, conformément au nouveau plan de financement.

Dépenses hors taxes	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux phase 1	573 000,00 €	FEDER	126 000,00 €
Maîtrise d'œuvre phase 1	47 000,00 €	Bx Métropole	140 653,00 €
Etudes de sol	4 000,00 €	DRAC	96 694,00 €
Géomètre	3 000,00 €	Conseil Départemental	126 000,00 €
SPS	3 000,00 €	Commune	140 653,00 €
TOTAL HT	630 000,00 €	TOTAL	630 000,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;
Vu l'avis de commission Environnement et cadre de vie date du 16 septembre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE les travaux d'aménagement des chemins historiques et restauration du patrimoine bâti ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel proposé par l'Etat-Ministère de la culture - DRAC Nouvelle Aquitaine - Conservation régionale des monuments historiques ;

PRECISE que la commune a la libre disposition du terrain.

DECIDE de solliciter la participation de la DRAC pour un montant de 93 600 € au titre de 2019 ;

DECIDE de solliciter le réajustement de la participation de Bordeaux Métropole au montant de 140 653 € ;

S'ENGAGE à prendre en charge le solde de l'opération, si les aides sollicitées par la commune n'atteignaient pas le montant nécessaire à son financement, ainsi que le préfinancement de la TVA.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 1^{er} octobre 2019*

Nombre de votants : 32
Suffrages exprimés : 31
Pour : 31
Contre :
Abstention : 1 M. LE BARS

Le Maire,



Jean- Jacques PUYOBRAU